

Monsieur le Maire, expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

-D'approuver le tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 1^{er} avril 2026, comme suit :

EMPLOIS	AUTORISES PAR LE CM	POURVUS	NON POURVUS
TOTAL	85	59	26
Emploi fonctionnel de directeur général des services	1	1	0
TITULAIRES TEMPS COMPLET	54	36	18
FILIERE ADMINISTRATIVE			
ATTACHE PRINCIPAL	1	1	0
ATTACHE	2	1	1
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	0	1
REDACTEUR	1	1	0
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CLASSE	4	4	0
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CLASSE	4	1	3
ADJOINT ADMINISTRATIF	3	2	1
FILIERE SPORTIVE			
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1	1	0

FILIERE ANIMATION			
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1	0
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2	2	1
DJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	4	1	3
ADJOINT ANIMATION	6	5	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	1	1	0
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	2	1	1
BRIGADIER CHEF	1	0	1
GARDIEN-BRIGADIER	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE			
TECHNICIEN	1	0	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1	0
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 1ERE CLASSE	4	4	0
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 2EME CLASSE	4	3	1
ADJOINT TECHNIQUE	4	2	2
FILIERE SOCIALE			
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	1	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
INFIRMIER EN SOIN GENENRAUX	1	0	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE	1	1	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE	2	1	1
TITULAIRES TEMPS NON COMPLET	30	22	8
FILIERE TECHNIQUE			
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 1ERE CLASSE (1poste à 25h, 1 poste à 20h)	2	2	0
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 2EME CLASSE (4 postes à 27h, 1 poste à 25h, 1 poste à 22h et 2 postes à 20h)	8	5	3
ADJOINT TECHNIQUE (3 postes à 22h, 1 poste à 24h, 2 postes à 25h, 1 poste à 26h et 3 postes à 27h)	10	7	3
FILIERE SOCIALE			
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE ECOLES MATERNELLES (27h)	3	3	0
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ECOLES MATERNELLES (2 postes à 27h)	2	1	1
FILIERE CULTURELLE			
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE (20h)	1	1	0
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (20h)	1	0	1
FILIERE ANIMATION			
ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	3	3	0
EQUIVALENT TEMPS PLEIN = 51.66			

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

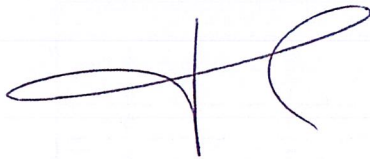
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à Villers Bretonneux, 09 AVRIL 2026

Le secrétaire de séance

Christophe SAUTIERE



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication et notification le**

16 AVR. 2026

Le Maire,

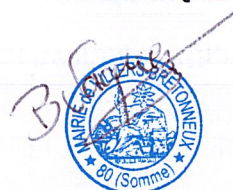
Bruno VAQUEZ



14 AVR. 2026

Le Maire,

Bruno VAQUEZ



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme (Sous-Préfecture de Péronne) ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	04_20260409
Objet :	04-20260409 Tableau des effectifs au 01.04.2026
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	080-218007508-20260409-04_20260409-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20260409-04_20260409-DE-1-1_0.xml	text/xml	871 o
Document principal (Délibération) Nom original : 04_20260409 Tableau des effectifs au 01.04.2026.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20260409-04_20260409-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	722.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	14 avril 2026 à 08h55min06s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	14 avril 2026 à 11h06min49s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	14 avril 2026 à 11h06min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 avril 2026 à 11h06min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 avril 2026 à 11h07min27s	Reçu par le MI le 2026-04-14